

Service : Direction Générale
Tél : 04 66 56 10 04
Réf : CR/PC/VS

N°26_02_04

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Convoqué le lundi 30 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 7 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (41) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (2) : Cyril LAURENT (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), David VIEUX (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

OBJET : Désignation des membres du Conseil Municipal aux Commissions permanentes municipales

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,

Vu la délibération n°26_01_13 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création des Commissions permanentes municipales,

Considérant le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale du 22 mars 2026,

Suite à l'appel à candidatures adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux, visant à assurer leur représentation auprès des Commissions permanentes municipales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de désigner les membres du Conseil Municipal formant les différentes Commissions permanentes municipales suivantes en respectant les règles de la représentation proportionnelle :

Commissions permanentes municipales

I - FINANCES

II - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (*Urbanisme,*)

III - TEMPS LIBRE (*Sport, culture, animations festives et culturelles,*)

IV - SOLIDARITÉS (*Action sociale, santé,*)

V - ENVIRONNEMENT URBAIN (*Propreté, fleurissement,*)

VI - ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE (*Maison des jeunes, Conseil Municipal des enfants, ..*)

VII - CITOYENNETÉ (*Sécurité, Mon quartier dans ma Ville, politique de la Ville, ...*)

VIII - INFRASTRUCTURES (*Circulation et travaux,*)

IX - COMMERCE, ARTISANAT, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

X - DÉVELOPPEMENT DURABLE

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

COMPOSITION :

⇒ Maire, Président de droit

⇒ 12 membres : - 9 de la Majorité
 - 3 de l'Opposition

I - FINANCES

PRÉSIDENT

- 1 - Pierre MARTIN
- 2 - Antonia CARILLO
- 3 - Rose-Marie SOUSTELLE
- 4 - Daniel CANAL
- 5 - Gérard PALMIER
- 6 - Alain BENSAKOUN
- 7 - Hélène CAYRIER
- 8 - Jean-Régis MASSON
- 9 - Léa BOYER

- 10 - Sandra CARTULAT
- 11 - Jenny-Rose GUERCHOUX
- 12 - Alexandre BELAIR

II - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

(Urbanisme,)

PRÉSIDENT

- 1 - Max ROUSTAN
- 2 - Laurent DOUDOUX
- 3 - Rose-Marie SOUSTELLE
- 4 - Armande LAUPIES
- 5 - Daniel CANAL
- 6 - Cyril LAURENT
- 7 - Antonia CARILLO
- 8 - Hélène CAYRIER
- 9 - Marie-Christine PEYRIC

- 10 - David VIEUX
- 11 - Fabien PELAT
- 12 - Sandra CARTULAT

III - TEMPS LIBRE

(Sport, culture, animations festives et culturelles,)

PRÉSIDENT

- 1 - Catherine LARGUIER
- 2 - Rose-Marie SOUSTELLE
- 3 - Raphaële NAVARRO
- 4 - Marie-Claude ALBALADEJO
- 5 - Fabienne FAGES-DROIN
- 6 - Ysabelle CASTOR
- 7 - Marc BENOIT
- 8 - Hélène CAYRIER
- 9 -Émiliano HACQUEL

- 10 - Thibault PELLISSIER
- 11 - Anthony BORDARIER
- 12 - Fabien PELAT

IV - SOLIDARITÉS

(Action sociale, santé,)

PRÉSIDENT

- 1 - Michèle VEYRET
- 2 - Christophe CLAUZEL
- 3 - Rose-Marie SOUSTELLE
- 4 - Alain AURÈCHE
- 5 - Alexandra LAGULHON
- 6 - Léa BOYER
- 7 - Hélène CAYRIER
- 8 - Gérard PALMIER
- 9 - Jean-Régis MASSON
- 10 - Lucette CAMACHO
- 11 - Sylvie TRIBES
- 12 - Jenny-Rose GUERCHOUX

V – ENVIRONNEMENT URBAIN

(Propreté, fleurissement.....)

PRÉSIDENT

- 1 - Marie-Christine PEYRIC
- 2 - Raphaële NAVARRO
- 3 - Armande LAUPIES
- 4 - Méryl FRIZON-DEBIERRE
- 5 - Émiliano HACQUEL
- 6 - Alain AURÈCHE
- 7 - Léa BOYER
- 8 - Catherine DAUFÈS-ROUX
- 9 - Hélène CAYRIER

- 10 - Jenny-Rose GUERCHOUX
- 11 - Anthony BORDARIER
- 12 - Sylvie TRIBES

VI - ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

(Maison des jeunes, Conseil Municipal des enfants, ..)

PRÉSIDENT

- 1 - Valérie MEUNIER
- 2 - Catherine LARGUIER
- 3 - Christian CHAMBON
- 4 - Armande LAUPIES
- 5 - Catherine DAUFÈS-ROUX
- 6 - Alexandra LAGULHON
- 7 - Méryl FRIZON-DEBIERRE
- 8 - Émiliano HACQUEL
- 9 - Vincent BEHGDAD

- 10 - Sylvie TRIBES
- 11 - Jenny-Rose GUERCHOUX
- 12 - Anthony BORDARIER

VII - CITOYENNETÉ

(Sécurité, Mon quartier dans ma Ville, politique de la Ville, ...)

PRÉSIDENT

- 1 - Catherine LARGUIER
- 2 - Martine MAGNE
- 3 - Christian CHAMBON
- 4 - Marie-Claude ALBALADEJO
- 5 - Cyril LAURENT
- 6 - Alexandra LAGULHON
- 7 - Christophe CLAUZEL
- 8 - Armande LAUPIES
- 9 - Pierre MARTIN

- 10 - Anthony BORDARIER
- 11 - Sandra CARTULAT
- 12 - David VIEUX

VIII - INFRASTRUCTURES

(Circulation et travaux,)

PRÉSIDENT

- 1 - Valérie MEUNIER
- 2 - Jean-Claude ROUILLON
- 3 - Daniel CANAL
- 4 - Laurent DOUDOUX
- 5 - Fabienne FAGES-DROIN
- 6 - Pierre MARTIN
- 7 - Catherine DAUFÈS-ROUX
- 8 - Christophe CLAUZEL
- 9 - Jean-Régis MASSON

- 10 - Alexandre BELAIR
- 11 - Fabien PELAT
- 12 - Thibault PELLISSIER

IX - COMMERCE, ARTISANAT, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

PRÉSIDENT

- 1 - Marc BENOIT
- 2 - Martine MAGNE
- 3 - Alexandra LAGULHON
- 4 - Christophe CLAUZEL
- 5 - Laurent DOUDOUX
- 6 - Vincent BEHGDAD
- 7 - Léa BOYER
- 8 - Fabienne FAGES-DROIN
- 9 - Catherine DAUFÈS-ROUX

- 10 - David VIEUX
- 11 - Fabien PELAT
- 12 - Lucette CAMACHO

X - DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT

- 1 - Christian CHAMBON
- 2 - Alain AURÈCHE
- 3 - Alain BENSAKOUN
- 4 - Marie-Christine PEYRIC
- 5 - Antonia CARILLO
- 6 - Émiliano HACQUEL
- 7 - Raphaële NAVARRO
- 8 - Méryl FRIZON-DEBIERRE
- 9 - Hélène CAYRIER

- 10 - Alexandre BELAIR
- 11 - Thibault PELLISSIER
- 12 - Sandra CARTULAT

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENO

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.